

**DELIBERATION DU 10 AVRIL 2008**

**Récapitulatif indemnités de fonction :**

	Nombre	% de l'IB 1015	Indemnité brute
Maire*	1	90 %	3 367.13 €
Maire délégué	1	31 %	1 159.79 €
Adjoints	10	31 %	1 159.79 €
Conseillers délégués	14	9.50 % + indemnité du Maire répartie à parts égales	595.92 €

\* La règle de limitation du cumul des indemnités et rémunérations perçues par les élus locaux va entraîner l'écêtement de l'indemnité du Maire qui sera reversée en totalité aux conseillers délégués.